



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant
l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 26 janvier 2012

Merci d'afficher ce flash en salle des profs (utilisez le format. pdf joint) ou transférez-le

Sommaire

- 1/ Suppressions de postes : la déclaration de l'UNSA-Education au Comité Technique Académique.
- 2/ Bonifications médicales au titre du handicap pour les mutations inter 2012.
- 3/ Suivi de carrière : le SE-UNSA vous accompagne dans vos démarches.
- 4/ Pourquoi je suis moins payé depuis janvier ?
- 5/ Le SE-Unsa conteste le mouvement particulier ECLAIR.

1/ Suppressions de postes : la déclaration de l'UNSA-Education au Comité Technique Académique



L'UNSA-Education vous présente, Monsieur le Recteur, ses meilleurs vœux pour 2012. Nous espérons que cette année sera celle du changement... dans l'Education Nationale, bien entendu. Malheureusement, force est de constater que ce changement tant espéré ne se réalisera pas. Et l'humour noir semble bien être de rigueur en 2012.

Après nous avoir expliqué pendant des mois que la perte du triple A allait être une catastrophe, le gouvernement nous explique maintenant qu'il n'en est rien et que trois A ou deux A c'est pareil...

Dans le second degré, vous nous expliquez, Monsieur le Recteur, que nous aurions pu être taxé de 235 emplois budgétaires et que donc les 177 suppressions de postes qui nous frappent sont un moindre mal et que nous avons échappé au pire. Cet argument, Monsieur le Recteur, certains de vos prédécesseurs l'ont déjà employé et il ne nous convainc toujours pas. Les soldes ont dû passer par là !

Même chose au niveau de la carte scolaire 1^{er} degré de notre Académie. La disparition de 153 postes est inacceptable et la répartition de ces suppressions interroge.

Dans le passé pour tenter de justifier ces retraits d'emplois l'administration nous présentait toutes sortes de données sociales et économiques qui tendaient à démontrer le traitement différencié de nos 4 départements. Plus rien de cela en 2012 ; les seuls indicateurs sont purement quantitatifs (nombre d'élèves par classe, nombre de postes enseignants, taux de scolarisation des 2 ans, part d'enseignants en responsabilité d'une classe).

Les arbitrages qui donnent des retraits d'emplois étrangement proches dans les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne nous interrogent pour ne pas dire plus. Cela voudrait-il dire que ces 3 départements se ressemblent ? Où sont donc passés les critères sociaux et économiques ?

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, 11 retraits d'emplois sont actés chez les personnels administratifs et de laboratoire, alors que certains établissements à l'instar du Lycée Arago à Reims ont des besoins flagrants en personnel de labo.

Pour les personnels exerçant en écoles, collèges, lycées et services académiques, ces retraits vont encore accentuer la dégradation de leurs conditions de travail. En votre qualité de président du CHSCT académique, il vous revient de veiller à la bonne santé physique et morale de vos personnels. Nul doute que vous aurez à connaître de plus en plus de cas de collègues en souffrance. Mais n'est-ce pas là la conséquence logique de votre politique budgétaire.

Les masques sont tombés, il ne reste plus que le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Cette carte scolaire 2012 qui se fait dans la continuité de celles du quinquennat finissant, contribue à placer le service public de l'Education Nationale au bord du précipice.

L'UNSA Education fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher cette casse définitive.

2/Bonifications médicales au titre du handicap pour les mutations inter 2012

Le groupe de travail compétent pour donner un avis sur les demandes de bonifications médicales, pour les mutations inter-académiques 2012, s'est réuni le jeudi 12 janvier 2012.

Cette année, 11 collègues (contre 20 l'an passé), avaient déposé un dossier au titre du handicap et pouvaient prétendre à une bonification, à condition que la mutation améliore les conditions de vie de l'agent, du conjoint ou de l'enfant et il y avait une demande de bonification à titre social (en plus du médical).

Ces demandes concernaient 2 agrégés dont 1 stagiaire, 4 certifiés, 1 directeur de CIO, 3 PLP dont 2 stagiaires et 1 prof d'EPS.

Le Docteur Demons, médecin-conseil a tenu à préciser que la notion de handicap n'est pas suffisante à elle seule pour justifier un avis prioritaire, certains handicaps « légers » n'empêchant pas de travailler normalement, alors que certaines maladies graves ne sont pas obligatoirement reconnues comme handicap. Il a également rappelé que les avis qu'il attribue le sont en fonction de l'amélioration qui peut en résulter pour les conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de son (ses) enfant(s).

Pratiquement, cela signifie que seule l'existence de structures hospitalières spécifiques à la prise en charge du handicap ou des conditions climatiques particulières permettant une amélioration des conditions de santé du cas médical peuvent donner lieu à une bonification de 1000 points et celle-ci peut n'être attribuée que pour certains vœux, en fonction des critères ci-dessus.

Le Docteur Demons avait attribué 4 avis favorables et 6 avis prioritaires. Un dossier n'avait pas encore pu être examiné. Ces 6 derniers ont donné lieu à une bonification. 2 avis favorables ont également obtenu une bonification soit un total de 8 bonifications.

3/ Suivi de carrière : le SE-UNSA vous accompagne dans vos démarches.

- Téléchargez votre fiche de suivi de carrière : <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article499>

4/ Pourquoi je suis moins payé depuis janvier ?



François Fillon a annoncé le blocage du salaire des ministres et du président de la République dans le cadre de son deuxième plan de rigueur... les fonctionnaires pensaient que c'était déjà le cas au regard du blocage de leurs propres traitements depuis deux ans !

- La réforme des retraites de novembre 2010 a acté l'augmentation de la retenue pour les pensions de 3,7 points en dix ans. En janvier 2012, avec 8,39%, cette disposition va provoquer une première diminution de nos salaires.
- Largement ignorée par les commentateurs, l'une des mesures du premier plan de rigueur Fillon a élargi l'assiette de calcul de la CSG (contribution sociale généralisée) et du RDS (remboursement de la dette sociale). Jusqu'à présent, le taux ne s'appliquait qu'à 97% du salaire, dorénavant ce sera sur 98,25%... Une évolution qui peut sembler minime mais qui constitue la mesure la plus lucrative de ce plan.
- La hausse de la taxe sur les mutuelles a été appliquée sans délai en octobre dernier. Elle pèse sur les comptes de la Mgen et l'a contrainte à relever son prélèvement de 2,58%. La cotisation est donc désormais de 2,97% pour les actifs.

La combinaison de ces différentes mesures aboutit à une baisse d'une quinzaine d'euros mensuels pour un enseignant en milieu de carrière. Pendant ce temps, les prix augmentent et nos salaires se déprécient. Il ne reste aux fonctionnaires que leur avancement pour pallier ces évolutions. Cela ne rend que plus cyniques les propos tenus par le gouvernement : «regardez la Grèce ou le Portugal, on pourrait baisser vos salaires».

Pour le SE-Unsa, la majorité présidentielle prend de lourdes responsabilités en stigmatisant systématiquement les agents publics et en opposant les salariés. Il demande que des discussions Fonction publique s'ouvrent sans délai pour maintenir le pouvoir d'achat de tous les agents.

- Pour calculer votre baisse de salaire : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4149>

5/ Le SE-Unsa conteste le mouvement particulier ECLAIR

C'était annoncé dans la note de service mutations 2012. Le ministère continue son laboratoire « GRH » avec les établissements ECLAIR en instaurant un mouvement parallèle au mouvement inter avec un fonctionnement du type mouvement spécifique.

Le SE-Unsa a été reçu le 11 janvier sur le projet de note de service qui devrait paraître début février au BO. Nous avons réaffirmé notre totale opposition à un tel système qui vise à contourner le mouvement, les CTA et CAPA, avec un recrutement rectoral basé sur l'avis des chefs d'établissement.

Ces postes aujourd'hui ne font pas recette. Alors dans cette note de service, le ministère tente de trouver plusieurs artifices supplémentaires pour réussir à les pourvoir. Il compte sur la candidature des collègues ayant échoué au mouvement inter pour remplir les postes vacants (3 vœux, non hiérarchisés - du 27 février au 20 mars).

Il ouvre également la voie du détachement pour l'accès à ces postes, ce que nous avons contesté pour les fonctionnaires non enseignants, puisqu'il est demandé une expérience professionnelle de trois ans. Le SE-Unsa a aussi exigé la tenue de Groupes de travail académiques avant la publication des postes (15 février) et au moment de l'affectation des collègues (fin mars-mi avril) ce qui n'était pas prévu.

Le SE-Unsa conteste l'existence d'un tel mouvement particulier et exige que ces postes réintègrent le mouvement actuel sous le contrôle des élus du personnel.

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Michel DOUSSOT et Pascal DELAUNAY, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, responsables Enseignants non titulaires



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère > <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article109>
Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour*